



Zone Equipes Cadets - Juniors SABRE Hommes et Dames Samedi 23 Janvier 2010

La Société d'Escrime de Thionville est heureuse de vous accueillir au Centre Multisports La Milliaire pour cette épreuve de Zone Equipe SABRE (plan d'accès en Annexe).

REGLEMENT DE L'EPREUVE :

L'épreuve de Zone concerne les catégories Cadets et Juniors Hommes et Dames pour les équipes qui ont participé à leur épreuve de ligue, se sont préinscrites auprès de la zone et ont versé le chèque de caution de 100 €.

INSCRIPTIONS :

Les inscriptions des tireurs et des arbitres devront être enregistrées pour le **Mercredi 20 Janvier à 23h59** au plus tard par les clubs sur le site de la FFE : www.escrime-ffe.fr

Aucune inscription ne sera prise sur place, ni par téléphone, ni par Fax .

Le droit d'engagement est fixé à 25€ par équipe

Attention : En cas d'absence d'une équipe engagée à l'épreuve sans motif valable accepté par la commission de zone, le chèque de caution de 100 € sera encaissé.

ARBITRAGE :

Tout club ou toute ligue est tenu d'engager 1 arbitre par tranche de 2 équipes.

1 ou 2 équipes/club ou ligue = 1 arbitre

3 ou 4 équipes/club ou ligue = 2 arbitres

5 ou 6 équipes/club ou ligue = 3 arbitres etc.

Le nom et la qualification du ou des arbitres doivent être communiqués par le club au moment de l'engagement des équipes.

Un directoire technique, constitué le jour de l'épreuve, tranchera toutes contestations lors des compétitions.

COURTOISIE :

Rappel de la circulaire « la FFE décide, pour application stricte à partir du 01/03/2008, l'enseignant-accompagnateur ;

- . n'a pas le droit de prodiguer des encouragements pendant le match,
- . n'a pas le droit de prodiguer des conseils techniques pendant le match, sauf pendant les périodes réglementaires dévolues à cet effet,
- . n'a pas le droit de demander des explications auprès de l'arbitre. »

Le non respect de ces points réglementaires entraînera l'application des articles T82 et T83 du règlement des épreuves FIE par l'une ou l'autre des autorités suivantes : l'arbitre, tout membre constituant le directoire technique, le responsable technique régional (CTS) ou son équivalent désigné par la Ligue, le Président de la Ligue (ou son représentant), ou le Président du comité départemental (ou son représentant) en fonction des prérogatives de chacun.

HORAIRES :

1/ Cadets Hommes et Dames

Appel à 14h00

Scratch à 14h30

Début de la Compétition à 14h45.

2/ Juniors Hommes et Dames

Appel à 17h30

Scratch à 18h00

Début de la compétition à 18h15

Selon le nombre d'équipes engagées, la commission de zone se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler l'épreuve. Elle communiquera les changements au plus tard le 11 janvier par l'intermédiaire des ligues. Merci de vérifier qu'il n'y ait pas de modifications sur cette présente note.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE :

La compétition se déroule suivant la formule suivante :

- Tableau d'élimination directe déterminé à partir du classement national avec décalage Club et Ligue.
- On tire toutes les places sauf 3èmes ex-aequo
- Récompenses pour les 4 premières équipes

RESTAURATION :

Un service de restauration/buvette sera à votre disposition toute la journée dès 13h30 le Samedi.

HÔTEL :

Un tarif VITABIS est disponible à l'Hôtel IBIS situés sur la zone hôtelière de Yutz (5 min en voiture de la salle d'Armes):

Tarif 32€ la chambre + taxe de séjour 0,90€/personne.

Tel : 03 22 86 66 66.

Merci de réserver en spécifiant : Circuit Zone Minime Escrime Thionville.

L'accès se fait par la Sortie N°38 de l'Autoroute A31. Cette zone se trouve immédiatement sur votre droite à la sortie.

PLAN D'ACCES AU LIEU DE LA COMPETITION :

Prendre la direction de Thionville par **Autoroute A31 - Sortie N° 40** Après 200m prendre en face au Rond Point et premier parking à Droite.



CONTACTS :

Tel. Salle d'Armes : 03 82 58 98 45

Tel. Frédéric PERDRISET : 06 73 48 37 14

**Sportivement,
Le comité**